

# Projet d'Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial

## Termes de référence / Étude genre III

|  |   |
|--|---|
| Objet d'étude  | Représentation féminine dans l'administration publique territoriale au niveau des douze (12) communes frontalières du pays.   |
| Type de travail  | Étude qualitative dressant l'état des lieux et l'analyse de la sous-représentativité des femmes dans les postes de responsabilités au niveau de l'administration publique territoriale. |
| Titre  | Consultant (e) national (e) / individuel (Ile)  |
| Mandataire :<br>Unité :  | PNUD/MICT<br>Gouvernance et État de Droit   |
| Date soumission des termes de référence de l'étude et de la première mission | Début du mois de juin 2019  |
| Durée du contrat   | 3 mois  |

### I. Contexte de l'étude

La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays. Par conséquent, l'égalité de participation aux prises de décisions ne se résume pas seulement à une simple question de justice et de démocratie, mais constitue surtout une condition nécessaire à l'établissement de l'équilibre qui reflète au mieux la composition de la société.

En ce sens, on peut dire qu'il existe un consensus général sur le fait que l'égalité entre les sexes se réfère simultanément à la reconnaissance que les femmes et les hommes ont des besoins et des priorités différentes et également au fait que les femmes et les hommes devraient jouir des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits et avoir les mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel et bénéficier des résultats ». En ce sens, depuis le programme d'Action de Beijing en 1995, l'institutionnalisation du genre est devenue le mécanisme principal visant à atteindre l'ambitieux objectif de l'égalité entre les sexes, qui est impossible sans l'implication active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de prise de décisions.

Cependant, en dépit du mouvement généralisé de démocratisation en cours dans les pays en voie de développement, ainsi que les significatives avancées enregistrées pour la reconnaissance

des droits des femmes et l'égalité de genre, les rapports de force qui empêchent l'émancipation des femmes persistent encore, et ceci à tous les niveaux et dans tous les domaines. En ce sens, le cas d'Haïti met parfaitement en exergue ce contraste. En effet, bien avant la conférence de Beijing, l'État haïtien s'était déjà engagé à valoriser le rôle de la femme au sein de la société haïtienne et à soutenir son autonomisation, tant dans la sphère privée que publique. D'ailleurs, c'est dans ce contexte que la constitution de 1987, en son article 17.1, a consacré l'égalité de droits de tous les citoyens et citoyennes. C'est également en ce sens que la version amendée de cette constitution a renforcé cet article par la reconnaissance du principe du quota d'au moins trente pour cent (30%) de femmes à tous les niveaux de la vie nationale, notamment les services publics.

En outre, en 2015, l'Etat haïtien a continué de démontrer sa volonté d'adresser la problématique de l'inégalité de genre dans notre société en adoptant officiellement, non seulement, le premier document de politique et de plan d'action national de l'égalité femme/homme, mais également en mettant en place, à travers la loi électorale de 2015, un mécanisme formel d'application du principe de ce quota dans le système de gouvernance territoriale.

Ainsi, la mise en application du quota requiert encore une attention particulière, notamment pour les postes de responsabilité au niveau de l'administration publique territoriale. Le recensement en cours par les agents financiers territoriaux (CFT) du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales au niveau des mairies devrait constituer à cet égard une situation de référence qui présentera une photographie ou un état des lieux actualisé.

Donc, conscient du fait que la répartition équitable du pouvoir et des responsabilités à tous les niveaux est du ressort de l'Etat, le gouvernement entend adresser la problématique des inégalités de genre dans l'administration publique territoriale, en développant, avec le soutien du PNUD, un projet d'« Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial » (AGDLT). Ce projet est planifié conjointement avec le Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) et l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH). Il s'inscrit dans la vision de l'Etat haïtien, prônant Haïti « pays émergent en 2030 », exprimée dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) 2012, et touche trois (3) des principaux chantiers retenus : la refondation territoriale, la refondation institutionnelle et la refondation sociale, plus particulièrement l'aspect lié aux questions de l'égalité entre les sexes.

Ainsi, étendu sur une durée de cinq (5) ans, ce projet entend appuyer les efforts du gouvernement haïtien à trois (3) niveaux : dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration et de décentralisation à travers l'OMRH, dans la modernisation des administrations territoriales avec le MICT, et dans la structuration du cadre et des mécanismes de planification et de mise en œuvre du développement territorial avec le MPCE. Un soutien lui sera également apporté dans la reformulation et le pilotage des politiques publiques ainsi que dans leur opérationnalisation au niveau des pôles de développement local dans les zones frontalières prioritaires. Ainsi, le gouvernement pourra facilement atteindre ses objectifs d'arriver

non seulement à une meilleure territorialisation des politiques publiques selon le genre et à l'émergence d'institutions territoriales plus fortes, capables de répondre aux besoins pratiques et stratégiques de la population, mais également de s'assurer d'une redistribution beaucoup plus juste et équitable des ressources disponibles.

Dans la mise en œuvre de ses activités, le projet (AGLDT) adoptera une approche inclusive, et s'alignera sur la politique nationale d'égalité femmes/hommes et le plan d'action y afférant. En ce sens, en plus des autres partenaires principaux susmentionnés, le projet aura à travailler en étroite collaboration avec le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), pour tout ce qui a rapport, non seulement aux conseils sur la traduction de cette politique dans les stratégies de développement au niveau local, au niveau de la fonction publique territoriale, au niveau des institutions locales, mais également dans la production de différents outils de planification selon le genre.

Il faut préciser que pour le volet égalité entre les sexes, le projet entend poursuivre les objectifs suivants :

- Promouvoir une participation active de la société civile féminine dans le processus de structuration du cadre et des mécanismes de planification du développement territorial, de la déconcentration et la décentralisation, mais également la modernisation des administrations territoriales ;
- Renforcer les capacités des partenaires en genre de sorte qu'ils soient en mesure d'institutionnaliser cette dimension dans les pratiques administratives et opérationnelles ;
- Mettre en place des mécanismes favorables à la prise en compte de l'égalité des sexes dans les institutions territoriales, la fonction publique territoriale et les institutions locales ;
- Travailler avec la société civile, à l'émergence d'un leadership féminin affirmé dans les sphères de pouvoir et de décision au sein des communautés ciblées.

Pour atteindre les résultats escomptés, il est impératif que l'équipe du projet ainsi que les partenaires impliqués disposent d'informations fiables et actualisées sur les principales barrières existantes et qui freinent l'accès des femmes à des postes de responsabilité ou entravent l'exercice de leur fonction au sein de l'administration territoriale dans les zones ciblées par le projet. C'est dans ce contexte que le projet AGLDT envisage de réaliser une étude genre qui poursuivra les objectifs ci-après désignés.

## **2. Objectif général de l'étude :**

D'un point de vue stratégique, cette étude genre s'inscrit dans le processus de réforme initiée par l'État haïtien et vise à apporter un input pertinent qui favorisera la mise en place de l'administration publique territoriale. Dans ce contexte, elle poursuivra l'objectif général suivant :

- Dresser un portrait général des enjeux majeurs liés, non seulement, à l'accèsion des femmes à des postes de responsabilité au sein de l'administration publique territoriale dans les zones d'intervention du projet, mais également identifier les entraves rencontrées par celles qui y sont accédées.

### **2.1. Objectifs spécifiques :**

- Présenter un diagnostic genre pour les différentes institutions directement concernées par l'étude à savoir les Mairies, les délégations de ville et les directions déconcentrées du MICT, MPCE, produire des recommandations ;
- Proposer des axes d'intervention stratégiques et pertinentes capables d'aider à mettre en place des mécanismes favorables à la prise en compte de l'égalité des sexes dans certaines institutions territoriales et de contribuer à l'émergence d'un leadership féminin au niveau de la fonction publique territoriale.

### **3.- Produits/livrables attendus :**

Le ou la consultant/e aura à soumettre les livrables suivants :

- Un rapport préliminaire ainsi qu'un rapport final présentant les résultats de l'étude – 2 mois après la signature du contrat ;
- Réalisation d'un atelier de partage et d'échanges des résultats de l'étude et un compte-rendu – 1 jour ;
- Rapport final (incluant les recommandations de l'atelier) contenant une orientation pour une planification et une budgétisation selon le genre pour les collectivités territoriales – une semaine après l'atelier.

### **4.- Profil du ou de la consultant/e :**

Le ou la consultant/e devra correspondre au profil suivant :

- Niveau maîtrise dans les domaines de sciences sociales, économiques ou disciplines connexes ;
- Avoir réalisé des études supérieures ou universitaires dans la problématique de genre et développement (égalité des sexes) ;
- Avoir une très bonne capacité d'analyse afin de pouvoir proposer des recommandations pertinentes et appropriées ;
- Avoir une très bonne connaissance du contexte socioculturel haïtien en général et des institutions publiques ;

- Etre capable de travailler de façon autonome, et dans des environnements contraignants ;
- Détenir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la réalisation de ces genres d'études ;
- Avoir une très bonne pratique du Français et du Créole haïtien ;
- Détenir une expérience au sein d'une ONG internationale, serait un plus.

## **5.- Modalités de soumission de candidature**

Le dossier de soumission de candidature doit comprendre :

### **Une offre technique comprenant :**

- Une note méthodologique faisant état de l'approche et des outils qui seront utilisés pour la réalisation de l'étude ainsi qu'un calendrier d'exécution des activités prévues ;
- Une liste de consultations similaires déjà conduites, incluant au moins les coordonnées d'au moins 2 clients.
- Un CV à jour.

La proposition technique devra inclure une approche participative et inclusive avec les acteurs en région.

### **Une offre financière comprenant :**

Une proposition de budget détaillé mentionnant les frais et émoluments demandés

## **6.- Responsabilités du PNUD**

L'équipe de projet AGDLT du PNUD aura à :

- Analyser et sélectionner les propositions technique et financière ;
- Superviser et appuyer le ou la consultant (e) dans la mise en œuvre des activités ;
- Valider les différents rapports soumis par le ou la consultant (e) ;
- Assurer la planification logistique et administrative de l'atelier d'échanges prévu ;
- Fournir le support logistique pour les visites de terrain (véhicule et Per Diem).